

**Check against delivery**

**Statement of the Vice-Chairman**

**Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions**

be set out in the Staff Regulations while more detailed provisions are to be reflected in the Staff Rules and related administrative instructions; (c) proposed language establishing exceptions that introduce increased discretion and a degree of ambiguity; and (d) editorial or presentational changes that may have policy implications.

The Advisory Committee recommends that the General Assembly request the Secretary-General to submit a refined report on proposed amendments to the Staff Regulations and Rules, separating out those amendments required to ensure consistency with the decisions of the General Assembly on human resources matters. The Committee is also of the view that in future reports, the rationale for all proposed changes should be more clearly stipulated.

Thank you, Madam Chair.

**Déclaration du Vice-Président**

**Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

**11 décembre 2018**

**Modifications à apporter au Statut et au Règlement du personnel**

*(rapport du Comité consultatif A/73/622 ; rapport connexe : A/73/378)*

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de présenter le rapport du Comité consultatif (A/73/622) sur les modifications à apporter au Statut et au Règlement du personnel.

Le Comité consultatif note que les modifications sont nombreuses et couvrent divers aspects du cadre réglementaire de la gestion des ressources humaines.

Il note que certaines modifications proposées prennent en compte diverses résolutions de l'

des ressources humaines sont énoncés dans le Statut du personnel tandis que leurs modalités d'application, plus détaillées, figurent dans le Règlement du personnel et les instructions administratives y afférentes ; c) des modifications établissant des exceptions qui accroissent la liberté d'appréciation et sont source d'ambiguïté ; d) des modifications d'ordre rédactionnel ou portant sur la présentation du texte susceptibles d'avoir une incidence quant au fond.

Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de lui présenter un nouveau rapport sur les modifications à apporter au Statut et au Règlement du personnel, en mettant à part les modifications visant à mettre le texte en conformité avec les décisions prises par l'Assemblée générale sur les questions de ressources humaines. Le Comité est également d'avis que, dans les prochains rapports, la justification de toute modification proposée doit être plus clairement énoncée.

Merci, Madame la Présidente.